

Impôt sur le revenu—Loi

M. Ravis: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation supplémentaire. Je sais que nous ne sommes pas ici pour nous poser des questions, mais je tiens à faire une déclaration concernant les hausses d'impôt. Nous avons entendu répéter au moins un millier de fois à la Chambre et ailleurs que tout se paye. Autrement dit, lorsqu'on distribue l'argent avec prodigalité, comme le gouvernement précédent l'a fait au cours des 12 ou 15 dernières années, on finit par devoir payer ses dettes. C'est précisément ce que nous essayons de faire. Je suis très déçu de voir que les néo-démocrates ne comprennent pas qu'il nous faut payer nos dettes et que nous ne pouvons pas continuer à envoyer des chèques en blanc. Nous n'augmentons pas les impôts juste pour le plaisir. Nous le faisons parce qu'il faut couvrir les dépenses que le gouvernement fait pour les programmes sociaux et les programmes économiques. Ce sont des évidences. J'en ai assez d'entendre les gens se plaindre continuellement des augmentations d'impôt. Quelqu'un doit le dire: le gouvernement a eu enfin le courage de s'attaquer aux problèmes de notre pays.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député a dit que son parti et lui ne tiraient aucun plaisir des hausses d'impôt. Je suis sûr qu'ils n'augmentent pas les impôts pour le plaisir de la chose, mais ce qu'il y a de sûr également c'est que les Canadiens vont les mettre dehors s'ils continuent à augmenter les impôts des familles moyennes.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est terminée. Nous poursuivons le débat.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, c'est la première occasion que j'ai d'intervenir au cours de cette deuxième session de la présente législature et je voudrais en profiter pour vous féliciter pour le renouvellement de votre nomination à titre de vice-président ainsi que pour le record que vous et moi détenons. Vous avez toujours été au fauteuil lorsque je suis intervenu. Je vous ai vu vous empresser de reprendre votre fauteuil, afin de vous assurer de ne pas mettre fin à cette tradition.

Je sais également que mon bon ami, le député de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish), a attendu patiemment toute la journée. Il se fait tard, et je suis donc heureux d'avoir l'occasion d'intervenir, afin d'accorder mon appui à ce projet de loi.

J'ai siégé au comité législatif qui a étudié la mesure sur les escompteurs d'impôt et j'ai eu l'occasion de m'intéresser à ce projet de loi-ci. Dans le discours du trône, le gouvernement a précisé qu'il entendait soutenir l'institution fondamentale qu'est la famille. Ce projet de loi fait partie de ce programme, car en versant le crédit d'impôt pour enfants à ce stade-ci, on pourra aider les familles et alléger les problèmes économiques des familles à faible revenu. En outre, cela va dans le sens de notre conception de la justice sociale qui veut que ceux qui en ont le plus besoin reçoivent le plus. Ces deux thèmes sont respectés dans le projet de loi. Il est important que le gouvernement ait décidé de verser 300 \$ par enfant pour les familles à faible revenu gagnant moins de 15 000 \$ par année.

Alors que je siégeais au comité chargé d'étudier le projet de loi C-83, l'Association des consommateurs du Canada a comparu pour décrire clairement les répercussions qu'aura ce projet de loi sur les escompteurs d'impôt. D'après les statistiques figurant au tableau 5 des documents de consultation près des

deux tiers des personnes qui ont fait appel à des escompteurs d'impôt avaient un revenu annuel inférieur à 8 000 \$ et 84 p. 100 de ces femmes touchaient un crédit d'impôt pour enfants. Ce projet de loi fera disparaître la majorité de ces cas et il permettra de verser l'argent aux familles dans le besoin. J'ai toujours cru qu'il était de loin préférable que le chef de famille ait une occupation rémunératrice, plutôt que, en désespoir de cause, il décide de s'en remettre à l'assistance sociale. La solution que nous avons adoptée par le biais du crédit d'impôt pour enfants accordé aux nécessiteux correspond à l'une de mes convictions.

Je dois dire que lorsque j'étais ministre des Services communautaires à l'Assemblée législative du Manitoba, j'avais lancé un programme fondé sur le principe de la sauvegarde de l'unité familiale que nous favorisons d'ailleurs en permettant au chef de famille de travailler au lieu de toucher des prestations d'assurance sociale. J'ai mis en oeuvre un programme de soutien du revenu axé sur les enfants, qui permet aux familles manitobaines à faibles revenus de toucher 30 \$ par mois par enfant. Le programme s'est révélé très efficace. Je me félicite de voir que le gouvernement a adopté une solution identique pour venir en aide aux familles les plus démunies.

Que rapportera le projet de loi C-11 au Manitoba? On sait que plus de 700 000 familles toucheront 300 \$ par enfant en novembre; or pour ma seule province, ce sont 30 000 familles environ qui en profiteront. Je représente la circonscription cosmopolitaine de Winnipeg—St. James qui comprend une partie du centre-ville de Winnipeg. Je sais que de nombreuses familles à faible revenu vont bénéficier du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je crois aussi que l'époque où nous effectuons ce paiement anticipé est importante. Les conditions atmosphériques sont peut-être différentes à Vancouver, mais ceux qui vivent dans les Prairies, à Terre-Neuve et dans d'autres régions du pays où les hivers sont rigoureux savent que les vêtements pour enfants coûtent cher, surtout à l'âge où les enfants grandissent rapidement.

Si l'on a eu de plus en plus recours aux escompteurs, au Manitoba, c'est entre autres parce que les primes d'assurance-automobile devaient être payées en février. C'est à peu près l'époque où, sous l'ancien régime, les familles qui possédaient une automobile s'adressaient aux escompteurs pour emprunter l'argent des primes d'assurance. Là aussi, le moment choisi pour effectuer le paiement par anticipation est crucial.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) recommande d'éliminer les escompteurs de remboursement d'impôt. Je peux dire au député que les modifications à la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt a sérieusement diminué les chances des escompteurs de mettre la main sur l'argent des exemptions d'impôt au titre des enfants. Nous avons si bien changé les choses que les escompteurs ne reverront plus une partie de l'argent qu'ils touchaient auparavant. Je félicite le gouvernement d'adopter cette position dans le projet de loi et de choisir le bon moment d'agir.